

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**du jeudi 30 novembre 2017**

**De 18 h 00 à 19 h 15**

Nombre de membres présents : 18 dont 3 suppléants      Quorum : 13  
Membres absents excusés : 9  
Membres absents : 0  
Membre invité, à titre consultatif : 0

PRESENTS :

Mme BERNON, Mme DURANTAU, Mme DUPIOL, Mme TOURENNE, Mme MARZAT, Mme LATEYRON, M. ALLAIS, M. BROCHARD, Mme DAVOINE, Mme GATINEAU, Mme BISCH, M. NIZAN, M. DULON, Mme BÜRK, Mme BODIN, Mme LURINE, Mme BLASCO, Mlle MARIGLIANO.

EXCUSES :

Mme LAVERGNE, Mme GOT, Mme BACCIALONE, M. MICHELETTI (remplacé par M. BROCHARD), Mme BOISSEAU, Mme NOËL, Mme BAILY-GIBSON (remplacée par Mme BLASCO), M. BOISSEAU (remplacé par Mlle MARIGLIANO), Mlle DUBEDAT (non remplacée)

Présidente:

P.BERNON, Principale

Secrétaires :

Madame LURINE et Monsieur DULON,

## INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame La Principale à 18h05.

Madame Bernon installe les secrétaires de séance. Madame Lurine et M. Dulon sont volontaires. Le CA valide cette proposition. Il y a 18 votants (15 titulaires plus trois suppléants remplaçant les absents).

### 1.1 ADOPTION DU PV DU CA N°7 du 26 septembre 2017

Madame Bernon demande s'il y a des modifications à apporter au PV transmis du CA n°1.

Aucune demande de modification n'est formulée.

On procède donc au vote et le PV du CA du 17 novembre 2017 est adopté à l'unanimité par:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

### 1.2 BUDGET PREVISIONNEL

Madame Dupiol présente le budget prévisionnel qui a été étudié en détail lors de la Commission permanente du jeudi 23 novembre 2017. Elle en détaille les grandes lignes, insistant sur certains points particuliers. Elle explique les raisons des différences constatées d'une année sur l'autre, notamment sur l'ajout de la masse salariale des assistants d'éducation qui apparaît désormais dans le budget même si cela n'a aucune incidence pour le collège, la dotation de l'état étant reversée au lycée mutualisateur (voir Convention à valider avec celui-ci).

Le document a été préalablement diffusé auprès des membres du CA, aucune explication complémentaire n'est demandée.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant l'adoption du budget prévisionnel 2018. Le budget est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

### 1.3 CONVENTION de prestation de service

Madame Dupiol explique que désormais le collège doit signer une convention tripartite entre le rectorat, le collège et le lycée Pape Clément (Pessac) qui mutualise la paie des assistants d'éducation. Comme expliqué précédemment, le collège reçoit une dotation de l'état qu'il doit

reverser au lycée. Cette convention est établie pour une durée de 3 ans et est effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant l'adoption de cette convention de prestation de service. Cette convention est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

#### 1.4 RAPPORT ANNUEL DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Madame Bernon présente le rapport annuel. Elle précise qu'il s'agit d'une information non soumise à un vote et que ce document sera mis en ligne sur le site du collège afin que chacun puisse le consulter. Elle remercie les différents partenaires qui, chacun dans leur domaine, ont contribué à l'élaboration de ce rapport. Madame Bernon commence par présenter quelques chiffres notables dont l'accroissement continu des effectifs du collège. Une cinquantaine de nouveaux élèves est attendue pour la rentrée 2018 (pris en compte dans le budget prévisionnel précédemment étudié). Les effectifs de demi-pension restent, eux, très stables.

Madame la Principale présente ensuite les taux d'absentéisme par niveau qui montrent une différence frappante entre la quatrième et les autres niveaux. Elle note, comme les professeurs, un changement net de comportement en 4<sup>ème</sup> et une baisse significative du travail et des résultats des élèves dans ce niveau.

Madame Bernon fait remarquer que les différents milieux socio-professionnels restent équilibrés sur le collège. Madame Dupiol signale que le nombre de boursiers a néanmoins augmenté, passant de 63 l'an passé à 72 cette année.

Les ressources humaines restent stables. Notre infirmière, Madame Hellec, travaille à 80% et Madame Bernon regrette que l'on ne puisse pas disposer d'un complément de service car les besoins sont importants, toute la semaine. Elle ajoute que nous disposons cette année d'une assistante sociale et d'un médecin scolaire, ce qui n'était pas le cas en 2016-2017. La présence du médecin a permis d'accélérer grandement le traitement des dossiers de PAP.

Madame Bernon présente rapidement le personnel administratif et les agents. Elle insiste ensuite sur la sécurité et les demandes institutionnelles fortes à ce sujet. Elle indique que tous les exercices incendie et confinement demandés ont été effectués. Concernant l'exercice attentat conduisant à l'évacuation de tous les élèves, elle le prépare en concertation avec les pompiers, car il est inenvisageable de disperser les élèves aux alentours du collège sans pouvoir être sûr de les récupérer tous.

Madame la Principale indique ensuite que les services du département suivent de près, régulièrement, les dossiers concernant l'entretien du collège qui a depuis son ouverture des malfaçons et des fuites non résolues à ce jour. A noter que si les volets défectueux ont bien été changés, des problèmes demeurent encore. Des procédures en justice ont été engagées par le département mais n'aboutiront probablement pas avant plusieurs années.

Madame Bernon entame ensuite le déroulé des différents rapports établis par les référents.

- Actions culturelles et citoyennes
- Sections sportives et AS (nombreux licenciés, en augmentation)
- Bilan détaillé de Madame Davoine
- Bilan infirmerie (quelques situations familiales complexes, pas d'AS l'an passé)
- Bilan d'activité du référent numérique, Monsieur Allais
- Bilan PSC1 : à noter que celui-ci est normalement obligatoire. La formation est répartie sur un jour et demi et si l'élève ne suit pas l'intégralité de celle-ci, le PSC1 ne peut pas être validé. Les 3èmes passent par groupes de 10 élèves (ordre alphabétique).

Mademoiselle Marigliano demande si le fait de ne pas finir sa formation empêche de passer le DNB. La réponse est non, mais l'élève devra alors payer sa formation, hors du collège. Monsieur Allais signale que ce serait bien pour les professeurs de suivre cette formation. La direction rappelle que des adultes ont déjà participé et qu'il est envisagé d'organiser une session pour les enseignants, en fin d'année.

Madame Bernon présente ensuite les résultats du Brevet (DNB) en légère baisse, en dessous de ce qui était attendu. Elle indique qu'elle est inquiète pour les troisièmes de cette année qui ne sont pas dans une dynamique de travail et s'investissent peu. Les faits de harcèlements récurrents, nouveaux au collège, ont été constatés. Des orientations difficiles sont à prévoir.

Le taux de redoublement, lui, est en augmentation (demandes de parents qui ont refusé l'orientation pourtant demandée et obtenue). Madame Bernon relève une bonne orientation sur le 1<sup>er</sup> vœu des élèves (80% de vœux satisfaits).

Communication : La fréquentation de Pronote est en hausse, les pages davantage parcourues par les familles. Madame Blasco insiste sur la nécessité d'informer les parents de 4<sup>ème</sup> comme ceux de 6<sup>ème</sup>. Madame Durantau explique avoir vérifié longuement les carnets des sixièmes (nombreux mots non signés). Madame Blasco interroge Clara Marigliano sur son ressenti concernant le comportement de ses camarades et la chute de leurs notes, mais elle n'a rien remarqué de particulier. Madame Tourenne signale qu'il y a eu quelques élèves en mode décrochage qui ont fait gonfler les statistiques des absences, l'an dernier.

La direction souligne le comportement « consommateur » de nombreuses familles, comme par exemple pour les devoirs faits, les heures de cours. Madame Durantau évoque le problème d'élèves autorisés par leurs parents à ne pas venir à certains cours (le vendredi à 16h par exemple)

Madame Bernon clôt le CA à 19h15.

Le secrétaire	La secrétaire	La Présidente
A. DULON	M-H. BOISSEAU	P. BERNON